



**Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (F L H L M Q)**

Montréal, le 14 janvier 2021.

Madame Andrée Laforest

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
ministre@mamh.gouv.qc.ca

Monsieur Christian Dubé

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet: COVID-19 – La vaccination et les mesures de protection dans le parc de logements publics au Québec.

Madame la ministre,
Monsieur le ministre,

Au moment où une dizaine de foyer d'écllosion de la CODID-19 sont identifiés dans les habitations à loyer modique de Montréal et qu'il existe d'autres cas de personnes déclarées positives dans différentes villes du Québec, notre fédération souhaiterait solliciter trois interventions spécifiques de votre part.

Considérant que 49% des 35 000 ménages de personnes âgées vivant en HLM ont plus de 75 ans et que 37% ont un mauvais état de santé, selon une évaluation de programme réalisée par la Société d'habitation du Québec en 2011, nous pensons qu'il serait utile et nécessaire que les immeubles HLM soient clairement priorisés au niveau national dans le cadre de la campagne de vaccination. Nous souhaiterions également que la vaccination puisse s'organiser sur place dans les salles communautaires comme cela se fait déjà dans le cadre des campagnes de vaccination contre la grippe. Les salles communautaires en HLM pourraient peut-être aussi servir de point de service pour la vaccination des populations avoisinantes.

Très soucieux de faire la promotion des différentes mesures de prévention mise de l'avant par le Québec, notre fédération défend activement le port du masque

et les autres gestes barrières à l'intérieur des HLM. Cependant, nous pensons que dans la période de confinement qui s'allonge pour les prochains mois, et où le Premier ministre Legault demande aux personnes de 65 ans et plus de demeurer chez-elles, il devient nécessaire d'adopter rapidement deux nouvelles mesures afin de garantir la sécurité des personnes habitant le parc de logement public au Québec.

Premièrement, comme cela a été fait en mai 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, devrait décréter, dès maintenant, le renouvellement automatique et sans augmentation des baux en HLM pour les prochains mois. Il est primordial que les personnes âgées et les familles n'aient pas à multiplier les démarches (clinique d'impôt communautaire ou H&R Block, photocopies des pièces justificatives à la pharmacie ou ailleurs, remise des documents au bureau de l'office d'habitation) pour devoir déposer leurs preuves de revenu de 2020 nécessaires à la fixation des loyers. Dans le même but, l'utilisation des laveuses/sécheuses devrait, de nouveau, être gratuite pour éviter les courses folles aux vingt-cinq sous dans les commerces du coin souvent fermés.

Deuxièmement, toutes les expulsions devraient être suspendues pour le temps du confinement, à l'exemple de l'initiative prise par l'Office d'habitation de Montréal. Il ne serait pas conséquent de mettre à la rue des gens en temps de confinement et de couvre-feu. La même retenue devrait régir les transferts obligatoires de logements prévus à l'article 1990 du Code civil du Québec ou l'attribution de nouveaux logements à moins que les locataires y consentent.

Nous espérons, madame Laforest et monsieur Dubé, que vous pourrez donner suite à nos trois recommandations.

Veillez recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.



Robert Pilon
Coordonnateur de la FLHLMQ

C.c. : Monsieur Jean-Pascal Bernier, PDG de la Société d'habitation du Québec.